

semble être une grave intervention du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation. L'intervention du gouvernement fédéral en ce domaine a été, dans l'histoire du Canada, la source de sérieuses difficultés.

Dans sa déclaration, le ministre reconnaît que les recommandations que renferme le deuxième volume du Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme portent plutôt sur un domaine de compétence provinciale. Cependant, il ajoute que la question revêt une dimension relevant du domaine fédéral et laissant supposer des programmes de développement et d'encouragement qui stimuleront et encourageront l'emploi des deux langues officielles dans notre pays. Nous ne contestons pas cette notion. Toutefois, on se rappellera sans effort le développement et l'encouragement de l'assurance frais médicaux dans le passé. Ils ont forcé plusieurs provinces à avaler un régime inacceptable. Après avoir introduit le principe parmi les provinces, le gouvernement fédéral envisage maintenant d'abandonner ce domaine.

Le secrétaire d'État (M. Pelletier) a également mentionné les contraintes dues à la politique de restrictions. L'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ex-ministre des Finances (M. Sharp), a également parlé de la politique de restrictions lorsque le gouvernement libéral a confié l'administration du régime d'assurance frais médicaux aux provinces. Puisque le gouvernement fédéral limite ses contributions à cause de cette politique, il ne saurait alourdir les dépenses des provinces. Songeant à notre position d'autrefois, j'espère que les programmes d'assistance fédérale proposés par les provinces admettront une certaine forme d'assistance non seulement pour les deux langues officielles, mais encore pour les autres langues des minorités ethniques, devenues partie intégrante de la culture canadienne.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, tout en nous félicitant de la déclaration faite par le ministre, nous demandons au gouvernement d'être circonspect lors des entretiens avec les provinces. L'expérience semble indiquer qu'on demanderait en vain aux provinces de faire preuve de circonspection dans leurs rapports avec le gouvernement fédéral.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, pour ma part, et je tiens à le dire dès le début de mes brèves remarques sur la question, je ne vois dans la déclaration du ministre ou dans ses propositions aux ministres provinciaux rien qui dénote quelque intention d'empiéter sur la compétence des

provinces en matière d'éducation. Il ne faudrait pas, je pense, y déceler une pareille intention. Il était évident dès le départ que, pour favoriser le bilinguisme au Canada et en faire une réalité, la responsabilité principale incombait réellement au gouvernement fédéral. C'est à l'ensemble du Canada par le truchement du Trésor fédéral, plutôt qu'aux gouvernements et aux Trésors provinciaux, qu'il appartient de payer la note lorsqu'il s'agit de permettre aux Canadiens d'apprendre la seconde langue officielle et d'en étendre l'enseignement dans nos écoles. C'est ce qu'a dit la Commission BB et c'est ce que nous savions au départ. Nous sommes donc heureux que le gouvernement fédéral ait su assumer ses responsabilités en la matière.

Je n'ai que trois observations à faire au sujet de la proposition qui nous a été soumise. Tout d'abord, j'espère que le gouvernement fédéral voudra bien encourager l'étude des langues étrangères au Canada lorsque la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme publiera le tome sur ces langues, autant qu'il encourage l'étude des deux langues officielles.

Deuxièmement, voilà un domaine dont le gouvernement fédéral ne devrait jamais se retirer. Je dis cela parce que le gouvernement fédéral a laissé entendre qu'il avait l'intention de se retirer d'autres programmes à frais partagés, mais j'estime avec mes collègues que cela nuirait aux intérêts du Canada. Mais lorsque le gouvernement fédéral demande la collaboration des provinces, en vue d'établir des programmes coûteux pour encourager le bilinguisme au Canada, les Canadiens ont droit de recevoir l'assurance qu'on n'imposera pas plus tard aux provinces les frais de l'entreprise. Je n'insisterai pas parce que le ministre n'a pas dit que le gouvernement avait l'intention de se retirer de ce domaine plus tard. Je signale seulement que le gouvernement n'a pas dit qu'il se retirerait d'abord d'autres programmes à frais partagés dont la totalité du coût incombe aujourd'hui aux provinces. Je pense donc que les députés ont le devoir de prévenir le gouvernement que toute intention de sa part de se décharger du fardeau du bilinguisme au Canada sur le Trésor provincial serait trahir la cause du bilinguisme et se soustraire à ses obligations envers les Canadiens.

En troisième lieu, je suis renversé d'entendre le gouvernement citer un chiffre au hasard. Je reconnais que tout gouvernement doit établir des priorités et décider des sommes qu'il peut dépenser pour les postes A, B ou C, mais il me répugne de penser qu'un groupe de bureaucrates puisse décider de consacrer 50 millions de dollars à un projet parti-